## 11247 - vendre les équipements de la mosquée

**question**

Peut-on vendre les tapis de la mosquée et ses vieux climatiseurs pour compléter le prix de nouveaux (équipements) ?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Abd Rahman ibn Djibrine (Puisse Allah le préserver) et il y a répondu en ces termes : « cela est permis quand les climatiseurs ne fonctionnent plus et nécessitent une réparation. Si on peut les réparer et continuer de les utiliser (tant mieux). Autrement, il faut les vendre et utiliser leur prix pour acquérir d'autres, furent-ils moins nombreux. Par exemple, on peut vendre 10 vieux climatiseurs pour acquérir 5 nouveaux.

Allah le sait mieux.